

DEPARTEMENT DES HAUTES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 01 décembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEAUD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEAUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, BEY Daniel, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés: SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à Chantal EYMEAUD, SILVE Wiebke donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Franck BERNARD BRUNEL, BLANCHET Ouria donne pouvoir à RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, MARROU Jehanne donne pouvoir à Marc AUDIER, GOURLAIN Mireille.

Absent représenté: MAILLARD Laurent représenté par BEY Daniel, son suppléant.

RAPPORT N° 2025/249 : Adhésion au service du CDG SIC intérim

Vu les articles 14 et 25 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée

Vu la loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions des Centres de Gestion des Hautes-Alpes

Vu le décret n° 85-1081 du 08 Octobre 1985 modifié, relatif au régime de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux

Vu la délibération du 15 Décembre 2008 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Hautes-Alpes créant le Service Intérim Collectivités et fixant les modalités d'utilisation

Considérant que le législateur a confié au Centre de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou agents contractuels affectés à des missions temporaires ou des missions de remplacement.

Il est proposé d'adhérer au Service Intérim Collectivités du Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour pallier d'éventuelles absences, ou surcroît de travail,

La communauté de Communes de Serre-Ponçon rémunérera le Service Intérim Collectivités selon les modalités prévues par les conventions préalablement signées. Plusieurs conventions peuvent être alternativement nécessaires selon la mise à disposition envisagée.

Considérant que lorsque le Service Intérim n'a pas d'agents disponibles, il est possible de faire appel à des agences intérimaires en prestation de services,

Il est proposé d'autoriser de passer en prestation de services auprès d'agence intérimaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à faire appel en cas de Collectivités et à signer toutes conventions avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la mise à disposition de personnel
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à faire appel à d'autres agences intérimaires si le Service Intérim Collectivités n'a pas d'agents disponibles et à signer toutes conventions en découlant
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,



Chantal EYMEoud